

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1714

13 juin 2016

SOMMAIRE

Arris Financing S.à r.l.	82253	Medianet Industries S.A.	82236
CAE Management Luxembourg	82269	Médias Finances S.A. SPF	82259
CVI Northern Resi S.à r.l.	82264	MPL Management (Luxembourg) S.A.	82260
Esperanto Infrastructure I S.A.	82269	Muha HoldCo S.à r.l.	82237
Global Holiday Holdings S.à r.l.	82229	Multi Finance S.A.	82239
HPS-GIM Credit Master Lux S.à r.l.	82228	Nordic Tankers LuxCo S.à r.l.	82239
ICG Europe Fund VI Lux SCS	82231	NW G 1 S.à r.l.	82240
Intermeat Services S.A.	82232	O'Neill Brand S.à r.l.	82240
International Testing S.à r.l.	82229	Oratal 26 Finances SPF	82259
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.	82231	Oven HoldCo S.à r.l.	82240
Knight Lux 3 S.à r.l.	82233	Oven LuxCo S.à r.l.	82241
Kombu Investments	82233	Pont Culturel Chine Europe Association A.s.b.l.	82241
Kyotec Group	82271	Premacure AB	82243
Langley LuxCo 1 S.à r.l.	82233	RPO Noah SCS	82243
Leafy S.à r.l.	82234	Rw Wentworth	82244
Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A.	82226	SCHWEITZER ART et DESIGN S.à r.l.	82252
Lextray Corporate and Tax S.à r.l.	82235	SIEGEL SCHLEIMER Ingénieurs-conseils S.à r.l.	82252
Lextray S.à r.l.	82235	Sinolux Schengen Culture Communication A.s.b.l.	82246
L.F.L. Société civile immobilière	82253	Société Financière KC	82247
LG Fiduciaire S.à r.l.	82236	Sqope S.A.	82248
Louvrinvest S.A.	82255	Stella (LUX) Single 1 S.à r.l.	82249
Luxembourg Mainstream Chile Holdings S.à r.l.	82234	Sulbas S.A., SPF	82249
Luxembourg Mainstream Green River Phase 1 S.à r.l.	82234	Suntech Global Solar Fund Partners S.à r.l.	82251
Macquarie European Infrastructure Fund 5 SCSp	82237	Swan Management S.à r.l.	82251
MD Mezzanine S.A., SICAR	82236	The Vision S.à r.l.	82267

Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 28.121.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the “Meeting”) of Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A., a société anonyme, having its registered office at 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 28.121, established under the name of CITIPORTFOLIOS S.A. by a deed of Maître Marc ELTER, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on May 26th, 1988, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 198 of July 25th, 1988, and the articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg, on April 17th, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1525 of June 17th, 2015 (the “Company”).

The Meeting is presided by Mr Liridon ELSHANI, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mrs Corinne PETIT, employee, with same professional address.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list together with the proxies of the represented shareholders, signed “ne varietur” by the appearing persons and the notary shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares of the Company, representing the whole capital of the Company, are represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed.

III. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. To anticipatively dissolve the Company and open the liquidation process.
2. To appoint Carne Global Financial Services Luxembourg S.à r.l., as liquidator of the Company
3. To grant to the liquidator the broadest powers as foreseen by the articles 144 to 148bis of the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended from time to time.
4. To discharge the directors of the Company for the performance of their mandate.
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions were taken and approved unanimously:

First resolution

The general meeting of shareholders decides the anticipated dissolution of the Company with effect as on this day and to open the liquidation process.

Second resolution

The general meeting of shareholders decides to appoint Carne Global Financial Services Luxembourg, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.596, as liquidator of the Company.

Third resolution

The Liquidator has the broadest powers foreseen by the articles 144 to 148 bis of the 1915 Law. It may execute all acts foreseen by article 145 of the 1915 Law without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The Liquidator is dispensed to draw-up an inventory and it may refer to the books of the Company.

The Liquidator may, under its own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period the Liquidator may determine.

The signature of the Liquidator binds validly and without limitation the Company which is in the process of being liquidated.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders decides to grant discharge to the directors of the Company for their duties carried out until this date.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

Declarations

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons together with us, the notary, signed the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.121, constituée sous le nom CITIPORTFOLIOS S.A. par acte de Maître Marc ELTER, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 26 mai 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 198 du 25 juillet 1988, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg le 17 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1525 du 17 juin 2015 (la «Société»).

L'Assemblée est présidée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales détenues par eux sont renseignés dans la liste de présence. Cette liste ainsi que les procurations des associés représentés, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été dûment informés.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation.
2. Nomination de Carne Global Financial Services Luxembourg S.à.r.l., en qualité de liquidateur de la Société
3. Donner au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.
4. Décharge aux administrateurs de la Société.
5. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée des associés décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de nommer en qualité de liquidateur de la Société:

Carne Global Financial Services Luxembourg, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.596.

Troisième résolution

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

La signature du liquidateur engage valablement et sans limitation la Société en liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée des associés décide d'octroyer décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Déclarations

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Elshani, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 06 janvier 2016. 2LAC/2016/305. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Référence de publication: 2016088996/135.

(160057045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

HPS-GIM Credit Master Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.488.

La décision suivante a été prise par le conseil de gérance de la Société en date du 23 mars 2016:

- transfert du siège social de la Société du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 31 mars 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Maud Meyer / F. Rota

Holder of Proxy B / Holder of Proxy A

Référence de publication: 2016088956/17.

(160057028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

**Global Holiday Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. International Testing S.à r.l.).**

Capital social: EUR 13.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 203.566.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fourth day of March,
Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

INVESTINDUSTRIAL V L.P., a limited partnership organised and existing under the laws of England, having its registered office at 180-186 Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ London, United Kingdom, registered with the Luxembourg Companies House Register under number LP 14755, represented by its manager Investindustrial Advisors Limited, a limited company organized under the laws of England, having its registered office at 180-186 Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ London, United Kingdom, registered with the Luxembourg Companies House Register under number 01316019, here duly represented by Mrs. Isabel Dias, notary clerk, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in London, on March 22nd, 2016,

The said power of attorney, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. The appearing party, as above described, are the sole shareholder (the Sole Shareholder) of International Testing S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 203566, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated January 26, 2016, in course of publication in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the Company). The articles of incorporation have not been amended since.

II. That the agenda of the meeting was as follows:

1. Change of the current name of the Company into Global Holiday Holdings S.à r.l.;
2. Subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association; and
3. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the current name of the Company from International Testing S.à r.l. into Global Holiday Holdings S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is “Global Holiday Holdings S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-quatrième jour du mois de mars,

Par-devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

INVESTINDUSTRIAL V L.P., une société en commandite organisée et régie par le droit anglais, ayant son siège social sis au 180-186 Brompton Road, 3e étage, SW3 1HQ Londres, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre de Commerce du Royaume-Uni sous le numéro LP 14755, représenté par son gérant, Investindustrial Advisors Limited, une société organisée et régie par le droit anglais, ayant son siège social au 180-186 Brompton Road, 3e étage, SW3 1HQ Londres, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre de Commerce du Royaume-Uni sous le numéro 01316019,

ici dûment représentée par Mme Isabel Dias, clerk de notaire, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Londres, le 22 mars 2016;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant, d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante, telle que décrite ci-dessus, est l'associé unique (l'Associé Unique) de International Testing S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 203566, constituée par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 janvier 2016, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société). Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. modification de la dénomination sociale actuelle de la Société en Global Holiday Holdings S.à r.l.;
2. modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société; et
3. divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination sociale actuelle de la Société de International Testing S.à r.l. en Global Holiday Holdings S.à r.l..

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** La dénomination sociale de la société est «Global Holiday Holdings S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier par la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts)."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte sont estimés à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 mars 2016. 2LAC/2016/6725. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Référence de publication: 2016088967/103.

(160057263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.823.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.123.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note que l'adresse professionnelle de Monsieur Ernesto Pedro TRAULSEN, gérant de la société, est la suivante:

1, rue de Jargonnant, CH-1207 Genève, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 avril 2016.

Un mandataire

Référence de publication: 2016088968/14.

(160057435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

ICG Europe Fund VI Lux SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 205.117.

Extract of constitution of a limited partnership

A limited partnership whose statutes were approved as follows was established on March 31, 2016.

I. General Partner. ICG EUROPE FUND VI LUX GP S.A R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg (the "General Partner"); and

II. Name - Registered Office - Purpose - Termination.

1. The General Partner and the limited partner (hereinafter called together the "Shareholders") decide to constitute a limited partnership (the "Partnership").

2. The name of the Partnership shall be «ICG Europe Fund VI Lux SCS» or such other name as shall from time to time be agreed between the Shareholders.

3. The registered office of the Partnership is at L-2633 Senningerberg, 6D, Route de Trèves, Grand-Duchy of Luxembourg and may be transferred to such other place as the General Partner shall from time to time to determine.

4. The purpose of the Partnership is to make, hold, monitor and realise debt and equity investments (which may include without limitation mezzanine, senior and subordinate loans and notes (including shareholders loans), second lien, high yield bonds, convertible instruments, equity and preference shares, warrants and options), it being understood that the Partnership will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that requires a license from the Luxembourg Commission de Surveillance du Secteur Financier. The Partnership may execute, deliver and perform all contracts and other undertakings and engage in all activities and transactions as may in the opinion of the General Partner be necessary or advisable in order to carry out the foregoing purposes and objectives.

5. The term of the Partnership shall be 10 years from the date of registration of the Partnership, provided that such term may be extended by the General Partner up to two one year extensions provided that each such extension shall only be effective with the consent of the limited partner.

Notwithstanding any other provision of this agreement, the Partnership shall terminate:

- on the bankruptcy, insolvency, dissolution or liquidation of the General Partner;
- on the expiry of 90 days' written notice on the General Partner by the limited partner; or
- on the determination to terminate the Partnership by the General Partner with the consent of the limited partner.

III. Powers. The General Partner shall have full power and authority on behalf of the Partnership with the power to bind the Partnership thereby and without prior consultation with the limited partner generally to do all other things on behalf of the Partnership as may be in the General Partner's opinion be reasonably required in connection with or ancillary to the purposes or objectives of the Partnership.

The present extract is worded in English followed by a French translation; the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

Suit la traduction française du texte qui précède

Constitution d'une société en commandite simple

Il a été constitué en date du 31 mars 2016, une société en commandite simple dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

I. Gérant Commandité. ICG EUROPE FUND VI LUX GP S.A R.L., une société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "Gérant Commandité"); et

II. Dénomination - Siège social - Objet - Durée.

1. Il est formé une société en commandite simple entre le Gérant Commandité et l'associé commanditaire (les «Associés»)

2. La dénomination de la société sera «ICG Europe Fund VI Lux SCS» ou toute autre dénomination qui sera à tout moment convenue entre les Associés.

3. Le siège social de la société est établi au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg et pourra être transféré à tout moment à toute autre adresse que le Gérant Commandité déterminera.

4. L'objet de la société consiste à faire, détenir, gérer et réaliser des prêts et des prises de participations (qui peuvent inclure sans limitation des prêts ou des billets à ordre mezzanine, subordonnés ou de premier rang (y compris des prêts aux actionnaires), des privilèges de second rang, des obligations à haut rendement, des instruments convertibles, des participations et des actions préférentielles, des bons de souscription et des options) étant entendu que la Société ne conclura pas de transactions, dans aucun domaine d'activité, qui imposeraient l'obtention d'une autorisation auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg. La Société pourra exécuter et signer tout contrat ou engagement et s'engager dans toute activité ou transaction qui, selon l'avis du Gérant Commandité, seraient nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

5. La société a une durée de 10 années à partir de son enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, étant précisé que cette durée pourrait être étendue par le Gérant Commandité jusqu'à deux fois une année d'extension étant entendu que chacune de ces extensions ne sera effective qu'une fois qu'elle aura été approuvée par l'associé commanditaire.

Nonobstant toute autre disposition de l'accord passé entre le Gérant Commandité et l'associé commanditaire, la Société prendra fin:

- en cas de la faillite, d'insolvabilité, de dissolution ou de liquidation du Gérant Commandité;
- à l'expiration d'un préavis écrit de 90 jours adressé au Gérant Commandité par l'associé commanditaire; ou
- si le Gérant Commandité est déterminé, avec le consentement de l'associé commanditaire, à mettre fin au partenariat.

III. Pouvoirs.

6. Le Gérant Commandité aura tout pouvoir et autorité pour agir au nom et pour le compte de la Société ainsi que pour engager la Société et ce, sans consultation préalable de l'associé commanditaire, et pour faire toutes choses au nom et pour le compte de la Société qu'il estimera raisonnablement nécessaires ou utiles à la réalisation ou l'accomplissement de son objet social.

Le présent extrait est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ICG Europe Fund VI Lux SCS

Un mandataire

Référence de publication: 2016088969/78.

(160057067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Intermeat Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3490 Dudelange, 2, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 34.199.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016088977/11.

(160057153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Knight Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 158.998.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 5 avril 2016 que l'associé unique de la Société, Rockwood Lito Limitada a transféré toutes ses parts sociales à un nouvel associé:

Knight Lux 4 S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée selon la législation de Luxembourg, avec siège social à 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.046.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dr. Wolfgang Zettel

Référence de publication: 2016088987/17.

(160057135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Kombu Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 200.964.

—
EXTRAIT

En date du 5 avril 2016 avec effet au 19 novembre 2015, l'associé unique de la Société, Travis Investment SARL, a cédé l'intégralité des 12.500 parts sociales de la Société à Darby Converging Europe Fund HI (SCS) SICAR une Société en commandite simple, ayant son siège social au 15, Rue Edward Steichen L - 2540 Luxembourg.

Suite à ce transfert, toutes les parts sociales de la Société sont détenues par Darby Converging Europe Fund III (SCS) SICAR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Avril 2016.

Référence de publication: 2016088988/16.

(160057380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Langley LuxCo 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 178.308.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie A de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant de catégorie A

Andreas Neugebauer, gérant de catégorie A

Matthew Crill, gérant de catégorie B

Mukul Sharma, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Langley Luxco 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2016088994/23.

(160057126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Leafy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,02.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 159.681.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie A de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant de catégorie A

Andreas Neugebauer, gérant de catégorie A

Matthew Crill, gérant de catégorie B

Mukul Sharma, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Leafy S.à r.l.

Référence de publication: 2016088995/23.

(160057125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Luxembourg Mainstream Chile Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.500,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 146.509.

—
Par résolutions signées en date du 21 mars 2016, les gérants ont pris connaissance de la décision de la ville de Luxembourg de modifier le nom et le code postal de la rue Robert Stümper.

En conséquence, le siège social de la Société est au 2, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2016.

Référence de publication: 2016089001/13.

(160057000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Luxembourg Mainstream Green River Phase 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 146.508.

—
Par résolutions signées en date du 21 mars 2016, les gérants ont pris connaissance de la décision de la ville de Luxembourg de modifier le nom et le code postal de la rue Robert Stümper.

En conséquence, le siège social de la Société est au 2, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Référence de publication: 2016089002/13.

(160057480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

**Lextray Corporate and Tax S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lextray S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 161.492.

L'an deux mil seize, le vingt-trois mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Monsieur Bruno CAPONE, né à Rome (Italie) le 14 novembre 1969, et domicilié professionnellement au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ici représenté par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 17 mars 2016; et

Monsieur Cristian CORDELLA, né à Lecce (Italie), le 20 Février 1981, domicilié 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ici représenté par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 17 mars 2016.

Lesquels comparant, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «Lextray S.à r.l.», ayant son siège social au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B161.492 et a été constituée suivant acte reçu en date 10 juin 2011 suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1884, du 17 août 2011 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis (ci-après la «Société»).

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500.-eur) qui sera représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.

- Que les comparants ont fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de la dénomination de la Société en Lextray Corporate and Tax S.à r.l.;
3. Modification de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter ce changement de dénomination;
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les parties comparantes, ces derniers ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente résolution des associés et se considérant dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, les associés renoncent aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la Société, de «Lextray S.à r.l.» en «Lextray Corporate and Tax S.à r.l.».

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de «Lextray Corporate and Tax S.à r.l.», société à responsabilité limitée.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 24 mars 2016. 2LAC/2016/6576. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Référence de publication: 2016089009/56.

(160057262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

LG Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 172.066.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LG FIDUCIAIRE SàRL tenue au siège social le 1^{er} Avril 2016 à 11 heures

Résolution

1. Approbation de la cession de 10 (dix) parts sociales de Monsieur Richard Matthieu GAUTHIER, né le 18 Avril 1990 à Lons-Le-Saunier (FRANCE), demeurant au 17, rue Louise Michel Saint-François F-57700 Hayange (FRANCE), dénommé le Cédant, à Madame Julie BRACK, née le 15 Août 1985 à Saint-Avold (FRANCE), demeurant au 19, rue Robert Krüger F-57390 Audun-Le-Tiche (FRANCE) à qui il cède 5 (cinq) parts sociales,

Madame Alexandra Francine Eleonore DERDA épouse LUSATTI, né le 11 Août 1975 à Bar-Le-Duc (FRANCE), demeurant au 6, rue Robert Krüger F-57390 Audun-Le-Tiche (FRANCE) à qui il cède 5 (cinq) parts sociales.

Le capital se répartit dès lors comme suit:

Madame Alexandra Francine Eleonore DERDA épouse LUSATTI détenteur de 55 parts sociales Madame Julie BRACK detendeur de 45 parts sociales.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Julie BRACK / Gérard LUSATTI / Alexandra Francine Eleonore DERDA épouse LUSATTI
Secrétaire / Président / Scrutateur

Référence de publication: 2016089010/23.

(160057162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Medianet Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 144.184.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 22 mars 2016 que le siège social a été fixé au no. 296, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2016.

Pour avis et extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2016089020/14.

(160057496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.277.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2016.

Référence de publication: 2016089034/10.

(160057442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Muha HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.899.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Heiko Dimmerling, gérant

Mats Eklund, gérant

Antonis Tzanetis, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Muha HoldCo S.à r.l.

Référence de publication: 2016089026/24.

(160057124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Macquarie European Infrastructure Fund 5 SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 205.118.

—
Contrat social

Extrait du contrat social de la Société conformément à l'article 6 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée

Name of the Partnership	MACQUARIE EUROPEAN INFRASTRUCTURE FUND 5 SCSp
Form of the Partnership	Special limited partnership (société en commandite spéciale)
Registered office	46, place Guillaume, L-1648 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
Name of the partners with joint and several liability (general partner)	MEIF 5 LUXEMBOURG GP S.À R.L., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46, place Guillaume, L-1648 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 205.045 and having a share capital of EUR 12,500.
Purpose of the Partnership	The object of the Partnership is the acquisition and holding of interests in the Grand Duchy of Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings. The Partnership may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Partnership such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form. The Partnership may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form. The Partnership may borrow in any kind or form and issue bonds, notes and guarantees and enter into facility arrangements and other financing arrangements with such lenders and other persons as it may consider appropriate and to create such encumbrances as are necessary to give effect to the terms of such loan notes, guarantees, facility arrangements and other financing arrangements or any such loan notes, guarantees, facility arrangements and other financing arrangements entered into by any subsidiaries of the Partnership. In a general fashion the Partnership may carry out any industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.
Name of the general partner	MEIF 5 LUXEMBOURG GP S.À R.L.

Management power and representative capacity of the general partner	The Partnership and its assets shall be managed by its general partner, provided that the general partner shall not carry on, and shall ensure that the Partnership does not carry on, any activity that would constitute a regulated activity for the purposes of the Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended (the "Financial Act") unless it is authorised by the Financial Act to carry out such regulated activities. Subject to the above paragraph, the general partner of the Partnership shall have full power and authority, on behalf of and so as to bind the Partnership and the partners of the Partnership as such, to enter into, make and perform such deeds, documents, contracts, agreements, undertakings, guarantees and indemnities as the its general partner of the Partnership may consider necessary or desirable in the furtherance of the Partnership's business.
Commencement date	5 April 2016
Termination date	The Partnership is established for an unlimited period of time.

The MACQUARIE EUROPEAN INFRASTRUCTURE FUND 5 SCSp partnership agreement has been drawn up in English. In case of discrepancies between the English and French version of the present extract of the partnership agreement, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'extrait du contrat social qui précède:

Dénomination sociale	MACQUARIE EUROPEAN INFRASTRUCTURE FUND 5 SCSp
Forme légale	Société en commandite spéciale
Siège social	46, place Guillaume, L-1648 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Nom des associés solidaires (associé gérant commandité)	MEIF 5 LUXEMBOURG GP S.À R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 46, place Guillaume, L-1648 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 205.045 et ayant un capital social de 12.500 EUR.
Objet social	L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de participations au Grand-Duché de Luxembourg et/ou dans des entreprises étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de telles participations. La Société peut accorder toute assistance financière aux entreprises appartenant au groupe de la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier ou dans des droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations, des titres d'emprunt, des garanties et conclure des conventions de prêt ou d'autres formes de financement avec tous prêteurs ou autres personnes qu'elle jugera appropriés et créer les charges nécessaires afin de donner effet aux dispositions de tels emprunts obligataires, garanties, conventions de prêt ou autres formes de financement ou de tout emprunt obligataire, garantie, convention de prêt ou autres forme de financement conclue par toute filiale de la Société. D'une manière générale, elle peut effectuer toute opération industrielle ou financière qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.
Nom de l'associé gérant commandité	MEIF 5 LUXEMBOURG GP S.À R.L.
Pouvoir de gestion et capacité représentative de l'associé gérant commandité	La Société et ses actifs seront administrés par son associé gérant commandité, à condition que l'associé gérant commandité n'exerce et veille à ce que la Société n'exerce aucune activité qui constitue une activité réglementée au sens de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée (la "Loi de 1993"), sauf s'il/elle est autorisé(e) par la Loi de 1993 à exercer de telles activités réglementées. Sous réserve du paragraphe qui précède, l'associé gérant commandité de la Société aura tous pouvoirs et autorité, au nom et pour le compte de la Société et de ses associés et en les engageant, de conclure, effectuer et exercer tout acte, document, contrat, accord, démarche, garantie et indemnité que l'associé gérant commandité de la Société jugera nécessaire ou utile à l'exercice des activités de la Société.
Date de commencement	Le 5 avril 2016
Date de fin	La Société a été établie pour une durée indéterminée.

Le contrat social d'MACQUARIE EUROPEAN INFRASTRUCTURE FUND 5 SCSp a été rédigé en langue anglaise. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française du présent extrait du contrat social, la version anglaise fera foi.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2016089028/97.

(160057140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Multi Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 49.029.

—
A la date du 30 mars 2016 l'assemblée Générale Extraordinaire de Multi Finance S.A après s'être reconnue régulièrement constituée, a bordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix

Accepte la démission des anciens administrateurs:

- Monsieur Hansen Luc, Administrateur - Président
- Monsieur Tonelli Maurizio, Administrateur
- Monsieur Lentz Pierre, Administrateur

Nomme en remplacement jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019

- Monsieur Gabriele Bucchi, administrateur de sociétés, demeurant à: 8 Via Rivapiana -CH-6600 Muralto, Administrateur - Président
 - Monsieur Giacomino Bucchi, administrateur de sociétés, demeurant à: 8 Via Rivapiana -CH-6600 Muralto, Administrateur, Administrateur
 - Madame Tatiana Dodonu, employée privée, demeurant à: 17 Via dei Salici 17 Gallarate (VA) I-21013, Administrateur.
- De fixer le siège social de la société au 5, rue Goethe - L-1637 Luxembourg.

Gabriele Bucchi
Président

Référence de publication: 2016089040/22.

(160057308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Nordic Tankers LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 61.408,84.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 159.677.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg
- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant
Andreas Neugebauer, gérant
Mats Eklund, gérant
Antonis Tzanetis, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Nordic Tankers Luxco S.à r.l.

Référence de publication: 2016089044/23.

(160057119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

NW G 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 175.664.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la société en date du 23 mars 2016

Il résulte des décisions prises par les Gérants en date du 23 mars 2016 que:

- Le siège social de la Société a été transféré du 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Référence de publication: 2016089058/12.

(160057078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

O'Neill Brand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, Avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 153.237.

—
Beschluss des alleinigen Aktionär vom 18. November 2015

Der alleinige Aktionär der O'Neill Brand S.à r.l. hat entschieden:

zu ernennen der Gesellschaft BDO Audit, Société Anonyme, R.C.S. Luxembourg B numéro 147570 mit Sitz der Gesellschaft: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg als Prüfungsbeauftragte(r) der Geschäftsbuchführung.

Art der Mandats: Zugelassener Wirtschaftsprüfer.

Dauer des Mandats: Unbegrenzt

Luxemburg, den 5 April 2016.

Référence de publication: 2016089061/15.

(160057369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Oven HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.489,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Boschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.898.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Heiko Dimmerling, gérant

Mats Eklund, gérant

Antonis Tzanetis, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Oven HoldCo S.à r.l.

Référence de publication: 2016089066/24.

(160057118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Oven LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.170.491,89.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.942.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie A de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant de catégorie A

Andreas Neugebauer, gérant de catégorie A

Matthew Crill, gérant de catégorie B

Mukul Sharma, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Oven LuxCo S.à r.l.

Référence de publication: 2016089067/23.

(160057117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Pont Culturel Chine Europe Association A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7391 Blaschette, 34, Op Reilend.

R.C.S. Luxembourg F 10.780.

—
STATUTS

Entre les soussignés membres fondateurs:

1. Madame Lijie Che (34 Op Reilend L-7391 Luxembourg)

Profession: Professeur

Nationalité: Française/Slovène

2. Madame Weiyi Zhang (44 rue Norbert Metz L-3524 Dudelange)

Profession: Directeur général

Nationalité: Chinoise

3. Madame Peishuang Chi (4 rue Braetschette L-9406 Vianden)

Profession: Directeur général

Nationalité: Chinoise

4. Madame Hongmin Sauber-Cui

(3 rue Dr. Marie-Paule Molitor-Peffer L-8096 Bertrange)

Profession: Directeur Financier

Nationalité: Chinoise

5. Madame Suiling Liao (8 rue Notre-Dame L-2240 Luxembourg)

Profession: Consultante d'éducation

Nationalité: Française

6. Madame Nina Guo (126 rue des Romains L-8041 Strassen)

Profession: Professeur

Nationalité: Chinoise

Et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de Pont Culturel Chine Europe Association A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet:

1. Promouvoir les échanges culturels
2. Renforcer l'influence et la contribution ainsi que faciliter l'intégration de la communauté chinoise dans la vie multi-culturelle du Grand-Duché de Luxembourg
3. Favoriser l'enseignement du chinois dans les écoles et universités

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg, Lorentzweiler. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de Pont Culturel Europe Culturel Association A.s.b.l

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 1 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration,
- simple décision de conseil d'administration sans préciser les motifs

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un tiers des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 6 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 3-4 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, secrétaire général, 2 administrateurs, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de quatre membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution annuelle dont le montant sera fixé périodiquement par l'assemblée générale.

Les membres fondateurs se partagent en parts égaux les frais concernant les droits à percevoir par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

Ces contributions ne seront pas restituées en cas de désistement d'un membre.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 17. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 19. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et liquidation

Art. 20. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 21. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finale

Art. 22. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Madame Lijie Che / Madame Weiyi Zhang / Madame Peishuang Chi / Madame Hongmin Sauber-Cui /
Madame Suiling Liao / Madame Nina Guo.

Référence de publication: 2016089080/107.

(160057312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Premacure AB, Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 15.315.896,00.

Siège de direction effectif: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 181.803.

I. Lors du conseil de gérance tenu en date du 21 mars 2016, les gérants ont pris connaissance de la décision de la ville de Luxembourg de modifier le nom et le code postal de la rue Robert Stümper.

En conséquence, le siège social de la Société est au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

II. L'adresse professionnelle du gérant de catégorie A de Leo de Waal, est désormais au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Référence de publication: 2016089081/15.

(160057479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

RPO Noah SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 198.959.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 avril 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016089107/11.

(160057092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Rw Wentworth, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.759.

—
In the year two thousand and sixteen, on the seventh day of January,
Before Us Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- «Reignwood Europe Holdings S.à r.l.», a Luxembourg company with registered office at 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under number B 184820.

Here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal;

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that it is the sole shareholder (hereafter referred to as the “Sole Shareholder”) of RW Wentworth, a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office set at 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg register under number B 188759, incorporated by a deed of Maître Hellinckx, on 11 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C-2589, on 24 September 2014, page 124249 and whose articles of association have been modified for the last time by deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx on 23 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C-3729, on 5 December 2014, page 178990 (hereafter referred to as the “Company”).

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Modification of the financial year of the Company;
2. Modification of the article 18 of the articles of association of the Company; and
3. Any other business.

First resolution

The Sole Shareholder DECIDES to change the financial year of the Company so that the financial year will start on the first day of January of each year and will end the thirty-first day of December of the same year.

By consequent, the financial year started the first day of April 2015 ended the thirty-first day of December 2015.

Second resolution

As a consequence, the Sole Shareholder DECIDES to amend article 18 (the “Financial year”) of the articles of association as follows:

“The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December of the same year.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this amendment of articles has been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le sept janvier

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

- «Reignwood Europe Holdings S.à r.l.», une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184820;

dûment représenté par Mr. Regis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte du comparant et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-qualité, déclare et demande au notaire:

I. d'acter qu'il est l'associé unique (ci-après l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée RW Wentworth, ayant son siège social au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188759, constituée suivant acte reçu par Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 juillet 2014, en publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-2589, du 24 Septembre 2014, page 124249 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par Maître Carlo Wersandt en remplacement de Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 Septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-3729, le 5 Décembre 2014, page 178990 (ci-après la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

- 1.- Modification de l'exercice social de la Société;
2. Modification de l'article 18 des statuts de la Société;
3. Divers.

En conséquence, sur base de l'agenda ci-avant, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'exercice social de la Société afin d'avoir son exercice social commençant le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminant le trente-et-un décembre de la même année.

Par conséquent, l'exercice social ayant commencé le premier jour du mois d'avril 2015 s'est terminé le trente-et-un décembre 2015.

Deuxième résolution

En conséquence, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 18 des statuts («Année Sociale») comme ceci:

«L'exercice social commence le premier jour du mois de Janvier de chaque année et se termine le trente-et-un Décembre de la même année.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la modification des articles au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 14 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1175. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 avril 2016.

Référence de publication: 2016089108/106.

(160057449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Sinolux Schengen Culture Communication A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg F 10.779.

—
STATUTS

Entre les soussignés,

Agissant comme membres-fondateurs, à savoir:

1. Monsieur Yong ZHANG, né 16.07.1975, à ZHEJIANG Chine. Gérant de la société Euro-Asie SARL, demeurant à 18 route d'Echternach, L-1453, Luxembourg. Nationalité: Luxembourgeois

2. Monsieur Xiang ZHANG, né 23.01.1985, à Luxembourg, employé privé, demeurant à 24 Montée Haute, L-7323, Steinsel. Nationalité: Luxembourgeois

3. Monsieur Flavio BIDOLI, né 13.04.1989 à Luxembourg-Ville employé privé, demeurant à Alzingen, 22, rue Pierre Stein, L-5869. Nationalité: Italienne.

Il a été formé une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er} . L'association porte la dénomination de Sinolux Schengen Culture Communication A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet de promouvoir l'échange de la culture entre la Chine et le Luxembourg.

Art. 3. L'association a son siège social à 35 rue J.F. Kennedy, L-7327 Steinsel.

Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Titre 2. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Titre 3. Membres

Art. 6. Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 30 jours à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration - en cas d'infraction grave aux présents statuts, - en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration, Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 4. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour. L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association. Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 5. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis. La durée de leur mandat est de 3 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président. Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Titre 6. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Titre 7. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Titre 8. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre 9. Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Titre 10. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée

Signatures.

Référence de publication: 2016089119/85.

(160057305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Société Financière KC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 179.451.

L'an deux mille seize, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange/Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signée;

A COMPARU:

Madame Karine DE COLBERT, gérante de sociétés, née le 27 juin 1975 à Gennevilliers (France), demeurant à F-33950 Lege Cap Ferret, 4, Avenue du Chasselas (France), (l'«Associé Unique»)

ici représentée par Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert, en vertu d'une procuration lui conférée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'il est la seule et unique associée actuel de la société à responsabilité limitée "Société Financière KC", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 179.451, constituée suivant acte reçu par Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 1^{er} août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2452 du 3 octobre 2013 («l'Acte de Constitution»).

L'Associé Unique, représentée comme ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de douze mille quatre cents (12.400,- EUR), pour le porter de son montant actuel de six cent quarante-trois mille cinq cent vingt euros (643.520,- EUR) à six cent cinquante-cinq mille neuf cent vingt euros (655.920,- EUR), par la création et l'émission de cent cinquante-cinq (155) nouvelles parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de quatre-vingts euros (80,- EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Les Nouvelles Parts Sociales ont toutes été souscrites et libérées par l'Associé Unique, représenté comme ci-avant, moyennant apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant qui le constate.

Troisième résolution

L'Associé Unique constate que l'apport en nature («l'Apport») effectué dans l'Acte de Constitution n'a jamais pu être réalisé et annule cet Apport.

Par conséquent, l'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de six cent quarante-trois mille cinq cent vingt euros (643.520,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de six cent cinquante-cinq mille neuf cent vingt euros (655.920,- EUR) à douze mille quatre cents (12.400,- EUR).

Cette réduction de capital est réalisée par l'annulation de huit mille quarante-quatre (8.044) parts sociales de la Société détenues par l'Associé Unique.

Tous pouvoirs sont conférés au gérant unique de la Société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,- EUR), représenté par cent cinquante-cinq (155) parts sociales d'une valeur nominal de quatre-vingts euros (80,- EUR) chacune, intégralement libérées.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social actuel de la Société au 20, Rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg, avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2014.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V.PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 24 mars 2016. Relation: DAC/2016/4745. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 5 avril 2016.

Référence de publication: 2016089124/58.

(160056962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Sqope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 151.664.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 décembre 2015

1. Les mandats des administrateurs suivants sont renouvelés pour une durée d'un an arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016:

- Madame Ilana Krancemblum, née le 11 octobre à Metz, demeurant professionnellement au 76-78, rue de Merl, L-1728 Luxembourg;

- Monsieur Noam Neil Henold, né le 29 décembre 1970 à Londres et demeurant professionnellement au 76-78, rue de Merl, L-1728 Luxembourg;

- Monsieur Didier Schraub, né le 21 février 1958 à Metz demeurant professionnellement au 76-78, rue de Merl, L-1728 Luxembourg

2. Le mandat d'administrateur-délégué de Didier Schraub est renouvelé pour une durée d'un an et arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Didier Schraub

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2016089128/21.

(160057174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Stella (LUX) Single 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 201.780.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Référence de publication: 2016089133/10.

(160057130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Sulbas S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7216 Bereldange, 16, rue Bour.

R.C.S. Luxembourg B 200.935.

DISSOLUTION

In the year two thousand sixteen, on the twenty-second day of March.

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur- Alzette, to whom remain the present deed.

There appeared:

Mr Gijbertus SERRARENS, retirement, born on 27th October 1942, residing at 16, rue du Bour, L-7216 Bereldange

Hereby represented by Mr. Yves SCHMIT, accountant, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 17th, February, 2016.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state:

- that it is the sole actual shareholder of SULBAS S.A. S.P.F - Family Wealth Management Company (the "Company"), a société anonyme, with its registered office at 16, rue Bour, L-7216 Bereldange, registered with the Trade and Companies Register under number B 200.935, incorporated by a notarial deed on October 7th, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3427 of December 22th, 2015. The Articles of Association have not been amended since then;

- that the capital of the Company is fixed at one million euro (EUR 1,000,000) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each, all subscribed and fully paid-up;

- that the appearing party, prenamed, is the sole holder of all the shares and declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

- that the appearing party, prenamed, in his capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the appearing party, in his capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at March 22nd, 2016, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at March 22nd, 2016, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to the duties;
- there shall be proceeded to the cancellation of all issued shares;
- the books and documents of the company shall be lodged during a period of five years at 16, rue Bour, L-7216 Bereldange.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at one thousand two hundred nine euro and sixty-nine cents (1,209.69.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Folgt die Deutsche Uebersetzung:

Im Jahre zweitausendsechzehn am zweiundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Léonie GRETHEN, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, handelnd in Vertretung ihrer verhinderten Kollegin Blanche MOUTRIER, Notar mit Amtssitz in Esch an der Alzette, Großherzogtum Luxemburg, welche letztgenannte Depositarin der gegenwärtigen Urkunde bleibt.

ist erschienen

Herr Gijsbertus SERRARENS, Rentner, geboren den 27. Oktober 1942, wohnhaft in 16, rue Bour, L-7216 Bereldange;

Hier vertreten durch Herrn Yves SCHMIT, Buchhalter, beruflich wohnhaft in Luxemburg,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 17. Februar 2016.

Vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Vollmachtnehmer des Komparenten und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Komparent, handelnd wie vorerwähnt, ersuchte den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

- dass er der alleinige wirkliche Aktionär der SULBAS S.A. S.P.F. (Société de gestion de patrimoine familiale) ist, eine Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in 16, rue Bour, L-7216 Bereldange, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 200.935, gegründet gemäß notarieller Urkunde am 7. Oktober 2015, und veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 3427 vom 22. Dezember 2015. Die Satzung wurde seitdem nicht abgeändert;

- dass das Kapital der Gesellschaft „SULBAS S.A. S.P.F.“ sich auf eine Million Euro (1.000.000 EUR) beläuft, eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien von jeweils eintausend Euro (1.000,- EUR);

- dass der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, in seiner Eigenschaft als alleiniger Aktionär der Gesellschaft, beschlossen hat die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen;

- dass der alleinige Aktionär, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft und gemäß der Bilanz der Gesellschaft zum 22. März 2016, erklärt, dass alle Passiva der Gesellschaft, inbegriffen die Passiva im Zusammenhang mit der Liquidation der Gesellschaft, beglichen sind oder zurückgestellt worden sind.

Der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, erklärt des Weiteren:

- dass die Aktivitäten der Gesellschaft eingestellt worden sind;

- dass der alleinige Aktionär alle Aktiva übernimmt und persönlich für die von der Gesellschaft eventuell eingegangenen und zum Zeitpunkt der Liquidation noch nicht bekannten Verbindlichkeiten haftet, da die Zwischenbilanz vom 22. März 2016 nur bedingt aussagekräftig ist;

- dass demzufolge die Auflösung der Gesellschaft „SULBAS S.A. S.P.F.“ abgeschlossen ist.

- der alleinige Aktionär erteilt der Geschäftsführung volle und ausdrückliche Entlastung für die Ausübung ihrer Ämter.

- Alle Aktien der Gesellschaft werden hiermit annulliert.

Die Dokumente und Schriftstücke der aufgelösten Gesellschaft werden während fünf Jahren am ehemaligen Sitz der Gesellschaft in 16, rue Bour, L-7216 Bereldange aufbewahrt.

Der amtierende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, die englische Fassung massgebend ist.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen werden, werden auf ungefähr tausend zweihundertneun Euro und neunundsechzig Cent (1.209,69 EUR) geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer des Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gijsbertus Serrarens, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 mars 2016. Relation: EAC/2016/7348. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 06 avril 2016.

Référence de publication: 2016089135/102.

(160057772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Suntech Global Solar Fund Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 176.986.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 17 mars 2016

Il résulte d'une décision prise en date du 17 mars 2016 par l'associé unique de la Société que Monsieur Yat Kit Jong, né le 17 décembre 1972 à Hong Kong et résidant au 6/F DBS Bank Tower, 1318 Lu Jia Zui Ring Road, Pudong New Area, Shanghai 200120, République Populaire de Chine, a été nommé en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 17 mars 2016 et pour une durée indéterminée.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Jean-François BOUCHOMS, gérant de catégorie A;
- Christopher Michael NACSON, gérant de catégorie B;
- Robert MOON, gérant de catégorie B; et
- Yat Kit JONG, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

Suntech Global Solar Fund Partners, S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016089138/22.

(160057382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Swan Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.757.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation volontaire de la société Swan Management S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Karine Reuter en date du 21 septembre 2015, a été clôturée par résolutions signées en date du 25 mars 2016.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l., au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Référence de publication: 2016089140/15.

(160057477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

SCHWEITZER ART et DESIGN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howadl, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 30.722.

Les statuts coordonnés au 25/03/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/04/2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016089145/12.

(160057133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

SIEGEL SCHLEIMER Ingénieurs-conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5730 Aspelt, 3-5, Op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.752.

Im Jahre zweitausendsechzehn, den fünfundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCIENEN:

1. Herr Christian SIEGEL, Diplomingenieur, geboren in Luxemburg, am 19. November 1977, wohnhaft in L-3918 Monnerich, 18, rue d'Ehlerange.

2. Herr Markus SCHLEIMER, Diplomingenieur, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 20. März 1974, wohnhaft in D-54295 Trier, Kettlerstraße 8,

hier vertreten durch Herrn Christian SIEGEL, vorgennant,

auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privateschrift.

3. Herr Winfried HECK, Privatangestellter, geboren in Wittlich (Bundesrepublik Deutschland), am 29. März 1957, wohnhaft in D-54296 Trier, Andreasstraße 26,

hier vertreten durch Herrn Christian SIEGEL, vorgennant,

auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privateschrift.

Vorgenannten Vollmachten, von dem Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit denselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "SIEGEL SCHLEIMER Ingénieurs-conseils S.à r.l.", mit Sitz in L-4408 Beles, 150-159, Waassertrap, eingetragen in Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 155752 (die "Gesellschaft"), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 24. September 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2395 vom 8. November 2010;

und dass die Gesellschaftssatzung (die „Satzung“) geändert wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Carlo WERSANDT, am 5. Oktober 2007, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2838 vom 21. November 2011.

- Dass die Komparenten erklären die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchen, den von ihnen in außerordentlicher Generalversammlung gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von Beles nach L-5730 Aspelt, 3-5, Op der Gare, zu verlegen und dementsprechend den ersten Satz von Artikel 4 der Satzungen abzuändern wie folgt:

" **Art. 4. (erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Frisange (Großherzogtum Luxemburg)."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr neunhundert Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. SIEGEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 29 mars 2016. 2LAC/2016/6757. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 avril 2016.

Référence de publication: 2016089148/49.

(160057385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

L.F.L. Société civile immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3321 Berchem, 29, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg E 2.486.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016082105/10.

(160049411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

Arris Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 181.266.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fourth of March.

Before Us Maître Henri BECK, notary public residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ARRIS International plc, a public limited company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered address at 710 Wharfedale Road, Winnersh, Wokingham, Berkshire, RG41 5TP, United Kingdom and registered with the Companies House under number 09551763,

here represented by Peggy Simon, private employee with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on March 24, 2016.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The entity appearing, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The entity appearing is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) established in Luxembourg under the name of “Arris Financing S.à r.l.”, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.266, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 25, 2013, published in the “Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations” on November 29, 2013, number 3032 (the “Company”). The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated November 26, 2013 published in the “Memorial C - Recueil des Sociétés et Associations” number 132, on January 15, 2014.

II. The Company’s share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The Sole Shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to waive its right to convening notice. The Sole Shareholder considered itself as duly convened and declared having a perfect knowledge of the agenda, which was communicated in advance to it.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from its current address set at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg to 5, Rue Heienhaff, 2nd floor (Wing E - Suite 2E), L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg with effect as of March 1, 2016.

Third resolution

Pursuant to the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad”.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille seize, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ARRIS International plc, une société constituée selon les lois de l’Angleterre et du Royaume-Uni, ayant son adresse au 710 Wharfedale Road, Winnersh, Wokingham, Berkshire, RG41 5TP, Angleterre, et enregistrée auprès du registre des sociétés du Royaume-Uni («Companies House») sous le numéro 09551763,

ici représentée par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée le 24 mars 2016.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d’acter que:

I. La comparante est l’associée unique (l’ «Associée Unique») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Arris Financing S.à r.l.», ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.266, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 octobre 2013, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations le 29 novembre 2013, numéro 3032 (la «Société»). Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 26 novembre 2013, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, n°132, le 15 janvier 2014.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d’une valeur nominale d’un US Dollar (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

III. L’Associée Unique, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associée Unique a décidé de renoncer à son droit de convocation. L’Associée Unique se considère comme dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l’ordre du jour, lequel lui a été communiqué à l’avance.

Deuxième résolution

L’Associée Unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle située au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg au 5, Rue Heienhaff, 2nd floor (Wing E - Suite 2E), L-1736 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2016.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l’Associée Unique a décidé de modifier l’article 5 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 mars 2016. Relation: GAC/2016/2573. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 avril 2016.

Référence de publication: 2016089238/108.

(160058033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

Louvrinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 205.145.

STATUTS

L'an deux mille seize,

le vingt-cinq mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«PROCEDIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange;

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «LOUVRINVEST S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à toutes autres personnes physiques ou morales ayant un lien direct ou indirect avec elle, tous concours, prêts, avances ou garanties sans toutefois entrer dans le cadre des activités de crédit visées par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier ni celles de la loi du 8 avril 2011 relative au crédit à la consommation.

La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trente et une (31) actions ordinaires d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. Les actions de la Société sont et resteront nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant

la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le premier président pourra être nommé par la première assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents,

associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes ou par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en juin 2017.

Souscription et libération

Toutes les trente et une (31) actions ordinaires ont été souscrites par la Société «PROCEDIA S.à r.l.», pré-qualifiée, en sa capacité de seul et unique actionnaire.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ neuf cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).

2. La personne suivante a été nommée administrateur unique, conformément à l'article 51 de loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 25 août 2006:

Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

la société «MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 145 419).

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2021.

Toutefois, le mandat de l'administrateur unique expirera à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

5. L'adresse de la Société est établie au 10B, Rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au (à la) mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous le notaire instrumentant.

Signé: B.D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mars 2016. Relation: EAC/2016/7915. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2016089598/216.

(160057660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

**Oratal 26 Finances SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Médias Finances S.A. SPF).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 99.056.

L'an deux mille seize, le quatorze janvier.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "MEDIAS FINANCES SPF S.A.", établie et ayant son siège à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, constituée suivant acte du notaire André-Jean-Joseph WAGNER de Luxembourg, en date du 13 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 338 du 25 mars 2004, modifiée pour la dernière fois suivant acte du notaire Martine SCHAEFFER alors de Remich du 22 décembre 2010, publié au dit Mémorial C, Numéro 564 du 25 mars 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 99.056,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Laetitia HAGEGE épouse COHEN, avocate, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine (France), 61, avenue Charles de Gaulle,

qui désigne comme secrétaire Mickaël COHEN, employé, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine (France), 61, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée choisit comme scrutateur, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine (France), 61, avenue Charles de Gaulle, Mickaël COHEN.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société;

2. Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de «MEDIAS FINANCES SPF S.A.» en «ORATAL 26 FINANCES SPF».

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée choisit de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe entre les actionnaires existants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme de gestion de patrimoine familial luxembourgeoise, dénommée: "ORATAL 26 FINANCES SPF". »

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: HAGEGE, COHEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1355. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 7 avril 2016.

Référence de publication: 2016089632/54.

(160058021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

MPL Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 197.126.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty first day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MPL Management Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 306.220 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 195.958,

represented by Maître John Hustaix, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, which will be registered ne varietur with the present deed,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of MPL Management (Luxembourg) S.A. (the "Company"), a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 197.126 and incorporated by deed of the undersigned notary dated 8 May 2015 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1838 of 23 July 2015.

The articles of association of the Company have never been amended since its incorporation.

The appearing party declared and requested to the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all one thousand seven hundred and fifty (1,750) registered shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II. The Sole Shareholder hereby expressly confirms having full and prior knowledge of the agenda and expressly waives any prior convening requirements.

III. The items on which the resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

1. To increase the issued share capital of the Company from its current amount of one hundred seventy five thousand euros (EUR 175,000) to six hundred thousand euros (EUR 600,000) by the issue of four thousand two hundred and fifty (4,250) new shares of equal value but with no par value (the "New Shares") for a total subscription price of four hundred and twenty-five thousand euros (EUR 425,000) (the "Subscription Price"), subscription to the New Shares by the sole shareholder of the Company; payment of the Subscription Price by the sole shareholder of the Company by way of a contribution in cash.

2. To amend and restate article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital is set at six hundred thousand euros (EUR 600,000.-), consisting of six thousand (6,000) shares in registered form of equal value but with no par value.

The authorised share capital is set at ten million euros (EUR 10,000,000.-), consisting of one hundred thousand (100,000) shares of equal value but with no par value. Any authorised but unissued shares shall lapse five (5) years from the date of publication of the deed of incorporation of the Corporation in the Mémorial on 23 July 2015.

The board of directors is authorised to increase the subscribed share capital by issuing new shares within the limits of the authorised share capital and determine the terms and conditions of subscription and payment thereof, including any issue premium as the case may be. The board of directors is authorised to proceed to such issues without reserving to the existing shareholders a preferential subscription right.

After each increase of the subscribed capital performed by the board of directors in accordance with the present article five, the latter shall be amended so as to reflect the increase of the subscribed capital and the board of directors or a person designated by the board of directors shall record such amendment of the Articles by notarial deed.

The Corporation may decide to issue registered certificates representing shares of the Corporation.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register shall set forth the name of each shareholder, his/her residence or elected domicile, the number of shares held by him/her, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to this regard. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation."

The appearing party requested the undersigned notary to record the following resolutions which have been taken by the Sole Shareholder:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company so as to bring it from its current amount of one hundred seventy-five thousand euros (EUR 175,000) to six hundred thousand euros (EUR 600,000) by the issue of four thousand two hundred and fifty (4,250) new shares of equal value but with no par value for a total subscription price of four hundred and twenty-five thousand euros (EUR 425,000).

Thereupon, the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, subscribed to the four thousand two hundred and fifty (4,250) new shares and paid all shares by way of a contribution in cash of an amount of four hundred and twenty-five thousand euros (EUR 425,000).

The Sole Shareholder decided to allocate the total amount of four hundred and twenty-five thousand euros (EUR 425,000) to the share capital of the Company.

The amount of four hundred and twenty-five thousand euros (EUR 425,000) is as now available to the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the above, the Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital is set at six hundred thousand euros (EUR 600,000.-), consisting of six thousand (6,000) shares in registered form of equal value but with no par value.

The authorised share capital is set at ten million euros (EUR 10,000,000.-), consisting of one hundred thousand (100,000) shares of equal value but with no par value. Any authorised but unissued shares shall lapse five (5) years from the date of publication of the deed of incorporation of the Corporation in the Mémorial on 23 July 2015.

The board of directors is authorised to increase the subscribed share capital by issuing new shares within the limits of the authorised share capital and determine the terms and conditions of subscription and payment thereof, including any issue premium as the case may be. The board of directors is authorised to proceed to such issues without reserving to the existing shareholders a preferential subscription right.

After each increase of the subscribed capital performed by the board of directors in accordance with the present article five, the latter shall be amended so as to reflect the increase of the subscribed capital and the board of directors or a person designated by the board of directors shall record such amendment of the Articles by notarial deed.

The Corporation may decide to issue registered certificates representing shares of the Corporation.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register shall set forth the name of each shareholder, his/her residence or elected domicile, the number of shares held by him/her, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to this regard. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation."

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading the document, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Followed by a french translation

L'an deux mille quinze, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MPL Management Holdings S.à r.l, une société à responsabilité limitée établie sous l'égide du droit du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec un capital social de 306,220 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 195.958,

représentée par Maître John Hustaix, avocat, résident professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration, laquelle sera enregistrée ne varietur ensemble avec le présent acte,

étant l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de MPL Management (Luxembourg) S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.126 et constituée suivant acte reçu par le notaire précité en date du 8 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1838 du 23 juillet 2015.

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Actionnaire Unique détient l'intégralité des mille sept cent cinquante (1.750) actions nominatives émises par la Société, de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

II. L'Actionnaire Unique confirme expressément par la présente avoir eu préalablement connaissance de l'agenda dans son entièreté et renonce expressément à toute exigence de convocation préalable.

III. Les points sur lesquels les résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de cent soixante-quinze mille euros (175.000 EUR) à six cent mille euros (600.000 EUR) par l'émission de quatre mille deux cent cinquante (4.250) nouvelles actions d'une valeur égale mais sans valeur nominale (les «Nouvelles Actions») pour un prix total de souscription de quatre cent vingt-cinq mille euros (425.000 EUR) le «Prix de Souscription»; et souscription aux Nouvelles Actions par l'Actionnaire Unique et paiement du Prix de Souscription par voie d'un apport en numéraire.

2. Modification et refonte de l'article 5 des statuts de la société afin de refléter l'augmentation du capital social de la société de sorte qu'il soit rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social émis est fixé à six cent mille euros (600.000 EUR) représenté par six mille (6.000) actions nominatives de valeur égale mais sans désignation de valeur nominale.

Le capital social autorisé est de dix millions d'euros (10.000.000 EUR) consistant en cent mille (100.000) actions de même valeur, mais sans désignation de valeur nominale. Toutes actions autorisées mais non émises cesseront d'exister cinq (5) années après la date de publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial le 23 juillet 2015.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social souscrit en émettant de nouvelles actions dans les limites du capital social autorisé et à déterminer les modalités et conditions de souscription et de paiement de ces dernières, et à fixer une prime d'émission le cas échéant. Le conseil d'administration est autorisé à procéder de la sorte, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants à ce moment.

A la suite de chaque augmentation de capital souscrit réalisée par le conseil d'administration dans le cadre de cet article 5, celui-ci sera modifié de façon à refléter l'augmentation du capital souscrit et, à cet effet, le conseil d'administration ou une personne désignée par le conseil d'administration pourra faire constater cette modification des statuts par acte notarié.

La Société peut décider d'émettre des certificats nominatifs représentant les actions de la Société.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.»

Le comparant a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qui ont été prises par l'Actionnaire Unique:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de cent soixante-quinze mille euros (175.000 EUR) à six cent mille euros (600.000 EUR) par l'émission de quatre mille deux cent cinquante (4.250) nouvelles actions d'une valeur égale mais sans valeur nominale pour un prix total de souscription de quatre cent vingt-cinq mille euros (425.000 EUR).

Ensuite, l'Actionnaire Unique, ici représenté comme il est dit, a souscrit aux quatre mille deux cent cinquante (4.250) nouvelles actions et a payé l'intégralité des actions par voie d'un apport en numéraire d'un montant de quatre cent vingt-cinq mille euros (425.000 EUR).

L'Actionnaire Unique a décidé d'allouer le montant total de quatre cent vingt-cinq mille euros (425.000 EUR) au capital social de la Société.

Le montant de quatre cent vingt-cinq mille euros (425.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social émis est fixé à six cent mille euros (600.000 EUR) représenté par six mille (6.000) actions nominatives de valeur égale mais sans désignation de valeur nominale.

Le capital social autorisé est de dix millions d'euros (10.000.000 EUR) consistant en cent mille (100.000) actions de même valeur, mais sans désignation de valeur nominale. Toutes actions autorisées mais non émises cesseront d'exister cinq (5) années après la date de publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial le 23 juillet 2015.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social souscrit en émettant de nouvelles actions dans les limites du capital social autorisé et à déterminer les modalités et conditions de souscription et de paiement de ces dernières, et à fixer une prime d'émission le cas échéant. Le conseil d'administration est autorisé à procéder de la sorte, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants à ce moment.

A la suite de chaque augmentation de capital souscrit réalisée par le conseil d'administration dans le cadre de cet article 5, celui-ci sera modifié de façon à refléter l'augmentation du capital souscrit et, à cet effet, le conseil d'administration ou une personne désignée par le conseil d'administration pourra faire constater cette modification des statuts par acte notarié.

La Société peut décider d'émettre des certificats nominatifs représentant les actions de la Société.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, sont estimés à EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de cette même partie, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. HUSTAIX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/328. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016080955/202.

(160046897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

CVI Northern Resi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.078,24.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.853.

In the year two thousand and sixteen, on the sixteenth day of March,

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) CVI Europe Real Estate Partners OC II, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 1209, Orange Street, USA - 19801 Wilmington (United States of America), registered with the Delaware Secretary of State, Division Corporations under number 5334539 (CVI);

holder of one million three hundred seven thousand eight hundred twenty-four (1,307,824) class A shares of the Company,

here represented by Cécile Gadisseur, private employee, residing in 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Hopkins (United States of America), on 15 March 2016;

2) Addington Capital Investments LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 6, Heddon Street, W1B 4BS London, United Kingdom, registered with the Companies House under the number OC360374 (Addington);

holder of one (1) class B share of the Company,

here represented by Cécile Gadisseur, private employee, residing in 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London (United Kingdom), on 14 March 2016.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholders of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders (the "Shareholders") of CVI Northern Resi S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 164.853, incorporated on 4 November 2011 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 6 of 2 January 2012 (the "Company"). The articles of association were amended for the last time on 17 December 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary in Esch-sur-Alzette, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1040 of 24 April 2014.

The appearing parties representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement consider the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the first paragraph of article 9 of the articles of association of the Company so as to allow the Company to acquire its own shares;

2. Ratification of the acquisition of one (1) class B share, with a nominal value of one pence (GBP 0.01), by the Company and acknowledgment that the Company currently holds one (1) class B share, with a nominal value of one pence (GBP 0.01), issued by the Company.

3. Reduction of the share capital of the Company by an amount of one pence (GBP 0.01) so as to reduce it from its current amount of thirteen thousand eighty seven pounds sterling and twenty-five pence (GBP 13,087.25) to thirteen thousand eighty seven pounds and twenty-four pence (GBP 13,087.24) through the cancellation of one (1) class B share with a nominal value of one pence (GBP 0.01);

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company;

5. Delegation of powers to any manager of the Company in order to implement the proposed capital reduction;

6. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 9 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 9.** Save as otherwise provided in any agreement between the shareholders of the Company, the Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Moreover, the Company may acquire its own shares in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.”

Second resolution

After having ratified the acquisition of one (1) class B share, with a nominal value of one British pence (GBP 0.01.-), by the Company, the Shareholders acknowledge that the Company currently holds the class B share, with a nominal value of one pence (GBP 0.01.-), issued by the Company.

Third resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of one pence (GBP 0.01) so as to reduce it from its current amount of thirteen thousand eighty seven pounds sterling and twenty-five pence (GBP 13,087.25) to thirteen thousand eighty seven pounds and twenty-four pence (GBP 13,087.24) through the cancellation of one (1) class B share with a nominal value of one pence (GBP 0.01).

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at thirteen thousand seventy-eight pound sterling twenty-four pence (GBP13,078.24.-) represented by one million three hundred seven thousand eight hundred twenty-four (1,307,824) class A shares, all having a nominal value of one pence (GBP 0.01.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Fifth resolution

The Shareholders resolve to confer all and any powers to the board of managers of the Company in order to implement the aforementioned capital decrease.

Estimation of costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

The amount of GBP 0.01 (one pence) corresponds to the amount of EUR 0.01 (one cent) according to the exchange rate published on the internet site of the European Central Bank on 15 March 2016.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the said proxyholders of the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le seize mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) CVI Europe Real Estate Partners OC II, LLC, une limited liability company, régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209, Orange Street, USA - 19801 Wilmington (Etats Unis d'Amérique), enregistrée auprès du Delaware Secretary of State, Division Corporations sous le numéro 5334539 (CVI);

titulaire d'un million trois cent sept mille huit cent vingt-quatre (1.307.824) parts sociales de classe A,

ici représentée par Cécile Gadisseur, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Hopkins (Etats Unis d'Amérique), le 15 mars 2016.

2) Addington Capital Investments LLP, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au 6, Heddon Street, W1B 4BS London (Royaume-Uni), immatriculée auprès du Registre des Sociétés du Royaume-Uni (the Companies House) sous le numéro OC360374 (Addington);

titulaire d'une (1) part sociale de classe B,

ici représentée par Cécile Gadisseur, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres (Royaume-Uni), le 14 Mars 2016.

Lesquelles procurations paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont les seuls associés (les «Associés») de CVI Northern Resi S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 164.853, constituée le 4 novembre 2011 suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 6 du 2 janvier 2012 (la «Société»). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés dernièrement le 17 décembre 2013 suivant un acte Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1040 du 24 avril 2014.

Les comparantes, représentées tel que décrit ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute convocation, ont revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Modification du premier paragraphe de l'article 9 des statuts de la Société afin de permettre l'acquisition par la Société de ses propres parts sociales;

2) Ratification de l'acquisition d'une (1) part sociale de classe B d'une valeur nominale d'un pence (GBP 0,01) par la Société et prise de connaissance que la Société détient actuellement une (1) part sociale de classe B d'une valeur nominale d'un pence (GBP 0,01) émise par la Société;

3) Réduction du capital social de la Société d'un montant d'un pence (GBP 0,01) pour le réduire de son montant actuel de treize mille quatre-vingt-sept Livres Sterling vingt-cinq pence (GBP 13.087,25), à treize mille quatre-vingt-quatre Livres Sterling vingt-quatre pence (GBP 13.087,24) par rachat et annulation d'une part sociale de classe B, détenues par Ad-dington;

4) Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société;

5) Délégation de pouvoirs à tout gérant de la Société pour la mise en oeuvre de la réduction de capital proposée;

6) Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, les comparantes, représentées tel que décrit ci-avant, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des Associées a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 9 des statuts de la Société qui désormais aura la teneur suivante

« **Art. 9.** Sauf dispositions contraires dans tout accord entre les actionnaires de la Société, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En outre, la Société pourra acquérir ses propres parts sociales en conformité avec les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Deuxième résolution

Après avoir ratifié l'acquisition d'une (1) part sociale de classe B d'une valeur nominale d'un (1) pence (GBP 0,01) par la Société, les Associés confirment que la Société détient actuellement une part sociale de classe B d'une valeur nominale d'un (1) pence émise par la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale des Associés a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant d'un pence (GBP 0,01) pour le réduire de son montant actuel de treize mille quatre-vingt-sept Livres Sterling vingt-cinq pence (GBP 13.087,25), à treize mille quatre-vingt-sept Livres Sterling vingt-quatre pence (GBP 13.087,24) par l'annulation d'une part sociale de classe B.

Quatrième résolution

En conséquence, l'assemblée générale des Associés décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **6.** Le capital social est fixé à treize mille quatre-vingt-sept Livres Sterling vingt-quatre pence (GBP 13.087,24), représenté par un million trois cent sept mille huit v=cent vingt-quatre (1.307.824) parts sociales de classe A (les Parts Sociales A) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un pence (GBP à 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Cinquième résolution

Les Associés décident de conférer tous pouvoirs au conseil de gérance de la Société afin de mettre en oeuvre la réduction de capital décrite ci-dessus.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte ont été estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

La somme de GBP 0,01 (un pence) correspond à la somme de EUR 0,01 (un cent) conformément au taux de change publié sur site internet de la Banque Centrale Européenne en date du 15 mars 2016.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des mandataires des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes mandataires et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Gadisseur et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 mars 2016. 2LAC/2016/5936. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2016.

Référence de publication: 2016082644/176.

(160049498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

The Vision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3251 Bettembourg, 50, rue Valerie Strecker-Steffen.

R.C.S. Luxembourg B 204.684.

STATUTS

L'an deux mille seize, le onze mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Marcia Andreia BARBOSA MARIZ, née à Porto, Portugal, le 19 février 1982, demeurant à L-3251 Bettembourg, 50, rue Valérie Strecker-Steffen.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la vente d'articles de papeterie, librairie, journaux, tabac, feux d'artifices, boissons alcoolisées et non alcoolisées à emporter, la vente de souvenirs et tous autres articles de la branche.

En outre la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "THE VISION S.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Bettembourg.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

En cas de gérant unique, la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs de signature seront déterminés par l'assemblée générale des associés/par l'associé unique lors de la nomination des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille seize.

Souscription et libération

Les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales sont souscrites par l'associé unique Madame Marcia Andreia BARBOSA MARIZ, prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément

Décision des associés

Ensuite les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Diogo COSTA DE FREITAS, né à Vila Nova de Famalicao, le 13 février 1981, demeurant à L-3251 Bettembourg, 50, rue Valérie Strecker-Steffen.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la Société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Le mandat de gérant est exercé à titre gratuit.

2. Le siège social est fixé à L-3251 Bettembourg, 50, rue Valérie Strecker-Steffen.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BARBOSA MARIZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 14 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/8418. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Référence de publication: 2016081662/87.

(160047379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

CAE Management Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.953.455,00.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 151.323.

Il résulte des résolutions écrites des associés de la Société en date du 29 février 2016 que Monsieur Emmanuel Natale a démissionné de sa position de gérant B de la Société avec effet au 29 février 2016.

Il est décidé de nommer en remplacement de Monsieur Emmanuel Natale, Monsieur Christophe Maillard, né le 7 mars 1974 à Saint-Quentin, France et résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme gérant B de la Société avec effet au 1^{er} mars 2016 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Maude Mondou comme gérante A de la Société;
- Onno Rijdsdijk comme gérant A de la Société;
- Christophe Maillard comme gérant B de la Société; et
- Marjorie Allo comme gérante B de la Société.

Le 31 mars 2016.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016087093/21.

(160055142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

Esperanto Infrastructure I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 174.984.

In the year two thousand and sixteen, on the third of March,
Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange,

THERE APPEARED

Esperanto Infrastructure Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174.099,

represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange by virtue of a power of attorney given on 2 March 2016.

Varma Mutual Pension Insurance Company, a mutual insurance company organised and existing under the laws of Finland, having its registered office at Salmisaarenranta 11, 00180 Helsinki, Finland, being registered with the Finnish Trade Register under registration number 0533297-9,

represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange by virtue of a power of attorney given on 2 March 2016.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the notary to state:

1) That the appearing parties are the shareholders of "Esperanto Infrastructure I S.A." a public limited liability company ("société anonyme") with registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Francis KESSELER, then notary residing in Esch-sur-Alzette, on 24 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 758 of 28 March 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174.984 (the "Company"). The articles of the Company have been modified for the last time by a deed of Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, on 18 December 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) That the capital of the Company is fixed at two million nine hundred seventy-three thousand nine hundred thirty-four Euro twenty-nine Cent (EUR 2,973,934.29) represented by two hundred ninety-seven million three hundred ninety-three thousand four hundred twenty-nine (297,393,429) shares of a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each divided into:

- (i) ten million (10,000,000) ordinary shares;

- (ii) thirty-one million nine hundred thirty-two thousand five hundred ninety-seven (31,932,597) class A shares;
- (iii) thirty-one million nine hundred thirty-two thousand six hundred four (31,932,604) class B shares;
- (iv) thirty-one million nine hundred thirty-two thousand six hundred four (31,932,604) class C shares;
- (v) thirty-one million nine hundred thirty-two thousand six hundred four (31,932,604) class D shares;
- (vi) thirty-one million nine hundred thirty-two thousand six hundred four (31,932,604) class E shares;
- (vii) thirty-one million nine hundred thirty-two thousand six hundred four (31,932,604) class F shares;
- (viii) thirty-one million nine hundred thirty-two thousand six hundred four (31,932,604) class G shares;
- (ix) thirty-one million nine hundred thirty-two thousand six hundred four (31,932,604) class H shares; and
- (x) thirty-one million nine hundred thirty-two thousand six hundred four (31,932,604) class I shares.

The shareholders have resolved to dissolve the Company and to put it into liquidation as from this day.

The shareholders have resolved to appoint as liquidator Karl Heinz HORRER, born on 19 August 1966, in Munich, Federal Republic of Germany, with professional address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

The shareholders have resolved to determine the powers of the liquidator as follows:

- The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of 10 August 1915 relating to commercial companies as amended, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.
- The liquidator may make advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditors' actual and contingent claims.
- The liquidator is authorised to distribute assets of the Company in kind to the shareholders.
- There shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory.
- The liquidator may, under his own responsibility for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Pétange, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille seize, le trois mars,

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange.

A COMPARU

Esperanto Infrastructure Holding S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.099,

représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 2 mars 2016.

Varma Mutual Pension Insurance Company, une société d'assurance mutuelle organisée et existante sous les lois de la Finlande, ayant son siège social à Salmisaarenranta 11, 00180 Helsinki, Finlande, enregistrée auprès du Registre de Commerce finlandais sous le numéro d'immatriculation 0533297-9,

représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 2 mars 2016.

Lesquels procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, par son mandataire, a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

1) Que les parties comparantes sont les actionnaires de la société existante sous la dénomination «Esperanto Infrastructure I S.A.», une société anonyme dont le siège social se situe au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, constitué selon acte de Maître Francis KESSELER, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 24 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 758 du 28 mars 2013 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.984 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte de Maître Jacques KESSLER, notaire résidant à Pétange, en date du 18 décembre 2015, et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

2) Que le capital social de la Société est fixé à deux millions neuf cent soixante-treize mille neuf cent trente-quatre euros vingt-neuf cents (2.973.934,29 EUR) représenté par deux cent quatre-vingt-dix-sept millions trois cent quatre-vingt-treize mille quatre cent vingt-neuf (297.393.429) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune divisé en:

- (i) dix millions (10.000.000) parts sociales ordinaires;
- (ii) trente et un millions neuf cent trente-deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (31.932.597) parts sociales de catégorie A;
- (iii) trente et un millions neuf cent trente-deux mille six cent quatre (31.932.604) parts sociales de catégorie B;
- (iv) trente et un millions neuf cent trente-deux mille six cent quatre (31.932.604) parts sociales de catégorie C;
- (v) trente et un millions neuf cent trente-deux mille six cent quatre (31.932.604) parts sociales de catégorie D;
- (vi) trente et un millions neuf cent trente-deux mille six cent quatre (31.932.604) parts sociales de catégorie E;
- (vii) trente et un millions neuf cent trente-deux mille six cent quatre (31.932.604) parts sociales de catégorie F;
- (viii) trente et un millions neuf cent trente-deux mille six cent quatre (31.932.604) parts sociales de catégorie G;
- (ix) trente et un millions neuf cent trente-deux mille six cent quatre (31.932.604) parts sociales de catégorie H; et
- (x) trente et un millions neuf cent trente-deux mille six cent quatre (31.932.604) parts sociales de catégorie I.

Les actionnaires ont décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Les actionnaires ont décidé de nommer comme liquidateur Karl Heinz HERRER, né le 19 août 1966, à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Les actionnaires ont décidé de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivant de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des associés dans les cas prévus par la loi.

- Le liquidateur peut accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles ou futures.

- Le liquidateur est autorisé à distribuer les actifs de la Société en nature à l'associé.

- Le liquidateur n'est pas obligé de dresser inventaire.

- Le liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

Déclaration

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, qui est connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état civil et demeure, la personne comparante avec le notaire a signé le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 mars 2016. Relation: EAC/2016/6389. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2016082689/126.

(160049764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Kyotec Group, Société Anonyme.

Siège social: L-8094 Bertrange, 47, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 136.412.

L'an deux mille seize, le vingt-deuxième jour du mois de mars.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "KYOTEC GROUP.", établie et ayant son siège social à L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136.412 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 699 du 20 mars 2008,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 28 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2060 du 24 août 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carmen GEORGES, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Julien DEMELIERMOERENHOUT, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de Strassen à L-8094 Bertrange, 47, rue de Strassen et modification afférente de l'article 2 alinéa 1 des statuts;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Strassen à L-8094 Bertrange, 47, rue de Strassen, et de modifier subséquemment l'article 2 alinéa 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).”

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros (900.-EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. GEORGES, J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 24 mars 2016. AC/2016/6525. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 mars 2016.

Référence de publication: 2016087246/58.

(160055242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.